



Non-augmentation de rémunération

Par **la_tioté**, le **27/03/2009** à **09:33**

Bonjour,

Je suis salariée et je complète mes revenus depuis plusieurs années en surveillant des études du soir dans une école élémentaire. J'ai constaté l'année dernière que la rémunération-horaire de ce travail n'avait pas évolué d'un centime depuis 2005 ! J'en ai avisé la mairie de la commune qui m'a dit vouloir remettre tout à plat après les élections. Celles-ci ont eu lieu et rien n'a changé, même malgré une intervention des syndicats que j'avais également prévenus. Ma question : La mairie peut-elle légalement ne pas augmenter cette rémunération-horaire au moins en fonction de l'inflation ? Sinon, quel recours y a-t-il ?

Merci d'avance.

PS : Je viens de constater une augmentation de 5 centimes par heure et quart travaillée (durée quotidienne) au 1er janvier 2009.